

Les espèces végétales invasives en Natura 2000



Stage obligatoire de Master 1
Soutenu le 17 juin 2009 à Rennes

Sommaire

I. Introduction

- 1) La complexité de la problématique globale p.3
- 2) La problématique à l'échelle de mon stage
 - a. En Natura 2000 p.5
 - b. Sur Cap l'Orient p.6
- 3) La description des espèces p.8

II. Démarche

- 1) L'axe Scientifique p.9
- 2) L'axe Administratif p.11
- 3) L'axe Communication p.11

III. Résultats

- 1) L'axe Scientifique p.12
- 2) L'axe Administratif. p.15
- 3) L'axe Communication p.16

IV. Discussion

- 1) L'axe Scientifique p.20
- 2) L'axe Administratif p.21
- 3) L'axe Communication p.21

V. Conclusion

p.21

Annexes

Bibliographie

Remerciements

I. Introduction

1) La complexité de la problématique globale

Principale cause de disparition d'espèces dans le monde après la destruction même des habitats selon l'ONU, plusieurs milliers d'espèces animales ou végétales invasives répertoriées en Europe, ces espèces représentent un domaine d'une complexité rarement égalée.

Cette complexité se fait déjà sentir au niveau de l'identification du caractère invasif des espèces : d'un côté il y a des experts qui décrivent les espèces invasives comme étant des espèces proliférant dans les milieux naturels au détriments des équilibres des écosystèmes locaux, et de l'autre côté, des experts qui définissent les espèces invasives comme étant des espèces non-locales, proliférant dans les milieux naturels au détriment des écosystèmes locaux, effectuant ainsi la différenciation entre les espèces allochtones (invasives) et les espèces autochtones (envahissantes)¹.

Les espèces autochtones peuvent en effet dans certains endroits proliférer, mais cette prolifération s'effectue dans leur aire naturelle de répartition selon les experts défendant la deuxième définition. Et bien que l'homme puisse être à l'origine de cette prolifération, via ses activités, ils considèrent que l'espèce se développe sur son aire de répartition potentielle. Le principal problème de cette définition réside donc dans le fait de définir l'aire de répartition potentielle de chaque espèce, ce qui demande de nombreuses études poussées.

Aujourd'hui la majorité des acteurs, et parmi eux des institutions qui sont pour nous des références, comme le Muséum National d'Histoire Naturelles ou les Conservatoires Botaniques Nationaux, s'entendent sur la deuxième définition. Nous utiliserons donc dans ce rapport la définition suivante :

¹ Serge MULLER S. (coord.) 2004. Plantes invasives en France. Muséum d'Histoire Naturelle, Paris, 168 p.

«Une espèce invasive est une espèce introduite qui s'est établie dans une nouvelle aire géographique du fait de l'activité humaine, y constitue un agent de perturbation des activités humaines et nuit à la diversité biologique ² »

La complexité de la problématique se retrouve aussi au niveau de sa compréhension.

Depuis près de deux siècles, les espèces invasives ont fortement augmentées, à cause du développement des transports intercontinentaux, facilitant la dissémination des espèces, en leur permettant notamment de passer des barrières géographiques qu'elles n'auraient pas pu traverser seules (océan, désert, montagne...).

Mais il est cependant utile ici de préciser un point essentiel dans la compréhension du problème : toutes les espèces non locales importées d'autres zones géographiques, ne sont pas invasives. En effet, sur l'ensemble des espèces introduites, environ 10% arrivent à se naturaliser, c'est-à-dire qu'elles arrivent à se développer sans l'aide humaine. Et parmi ces espèces naturalisées, seulement 10% sont ensuite classées dans les espèces invasives, le reste trouvant sa place dans l'écosystème local, sans perturber de façon irréversible celui-ci.

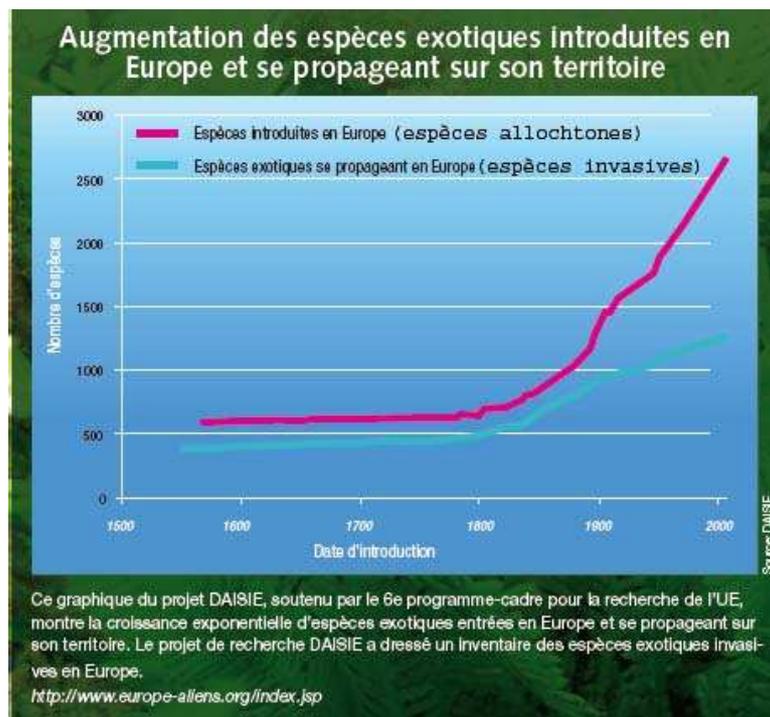


Fig.1 : Augmentation des espèces introduites en Europe

² Pascal M., Lorvelec O., Vigne J.-D., Keith P. & Clergeau P. (coordonnateurs), 2003. Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions, 381 p.

De plus, les européens entendent souvent parler d'espèces invasives venant d'autre pays, mais il est important de signaler, que de nombreuses espèces européennes, qui pour nous sont des espèces intégrées dans des écosystèmes en équilibre, provoquent de graves dégâts dans les autres parties du monde, car elles deviennent alors invasives. C'est le cas par exemple du genêt à balais (*Cytisus scoparius*), qui est classé parmi les espèces invasives en Californie, Australie et Nouvelle-Zélande³.

Ainsi, certains chercheurs préfèrent parler de populations invasives plutôt que d'espèces invasives, car ce n'est pas l'espèce en elle-même qui est invasive, mais certaines populations situées hors de l'aire de répartition initiales qui le deviennent. Nous sommes tout à fait en accord avec cette approche, cependant, nous continuerons d'utiliser le terme « espèce invasives » dans la suite de notre rapport, afin de ne pas confondre les termes « population invasive » au sens mondial (espèce originaire du Japon mais ayant aujourd'hui une population invasive en Europe) et au sens local (population invasive sur l'île de Groix et population invasive le long de la Laïta qui sont en fait deux sous-ensembles de la population invasive situé en Europe).

Enfin, la complexité du sujet est aussi du à la quantité d'espèces invasives répertoriées et aux très larges milieux qu'elles colonisent. Il n'existe aujourd'hui quasiment aucun type de milieux qui échappent à ce problème. Qu'ils soient aquatiques (jussie) ou terrestres (herbe de la pampa), les milieux sont touchés par des herbacées, des arbres, des buissons, sans oublier bien sur tous les animaux, bactéries et champignons, dont nous ne parlerons pas dans ce rapport.

2) La problématique à l'échelle du stage

a) En Natura 2000

Ce réseau européen de protection de l'environnement est basé sur deux directives européennes que sont la directive Oiseaux de 1979, qui consiste à protéger des espèces d'oiseaux menacées sur le territoire de l'Union et la directive Habitats, Faune, Flore de 1992 qui met en place une sauvegarde et une gestion d'habitats d'intérêt communautaire définis au niveau européen pour leur rareté, leur biodiversité et leur intérêt patrimonial.

Ainsi, le problème des espèces invasives est, malgré son absence dans les textes originaux⁴, une grande menace pour ces sites. En effet, les espèces invasives se développent au détriment des habitats locaux protégés ou des habitats d'espèces d'intérêt européen, et mettent ainsi ce patrimoine naturel en péril.

Les Etats étant obligés d'atteindre les résultats de protection des habitats, ils sont ainsi obligés de réduire les perturbations engendrées par les espèces invasives, en limitant le plus possible les populations situées sur leurs territoires.

b) Sur le territoire de Cap l'Orient

Situé dans un environnement remarquable, la communauté d'agglomération du Pays de Lorient est concernée sur son territoire par six sites Natura 2000 : « Ile de Groix », « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannenec », « Rivières du Scorff et de la Sarre, Forêt de Pont Calleck », « Rade de Lorient », « Massif dunaire de Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Chiroptère du Morbihan.

Pour deux d'entre eux, « Rivière Laïta » et « Rade de Lorient », Cap l'Orient a été désigné opérateur, c'est à dire que Cap l'Orient a été désigné pour être l'animateur de la concertation des acteurs locaux, tout en informant les représentants de l'Etat des avancées des projets.

Cap l'Orient est par contre seulement membre des comités de pilotage (COPIL) respectivement avec le syndicat mixte Gâvres-Quiberon, pour le site dunaire Gâvres-Quiberon, avec le syndicat du Scorff pour la rivière du Scorff, et avec la commune de Groix pour l'île de Groix, bien que pour celui-ci, la chargée de mission est Typhaine Delatouche, mise à la disposition de la commune par Cap l'Orient.

Il est important de préciser ici que pour certaines actions, l'échelle du Pays de Lorient sera préférée à l'échelle de Cap l'Orient, car elle présente une plus grande utilité du fait du nombre plus important de communes concernées. Ainsi, à l'échelle du pays de Lorient, le site Natura 2000 rivière d'Etel est concerné, et les sites Natura 2000 Rivière du Scorff et Gâvres-Quiberon voient le nombre de communes concernées par leurs périmètres augmenter.

De plus, cette échelle est bien plus facilement identifiable, du fait des limites naturelles que représentent les rivières de la Laïta (ouest) et d'Etel (est). Enfin, sa justification administrative est réelle avec la présence d'un SCOT sur l'ensemble du pays de Lorient.

³ Invasive species specialist group, IUCN

⁴ Directive habitats (92/43/CEE) et directive oiseaux (79/409/CEE)

Sites Natura 2000 sur le territoire du Pays de Lorient

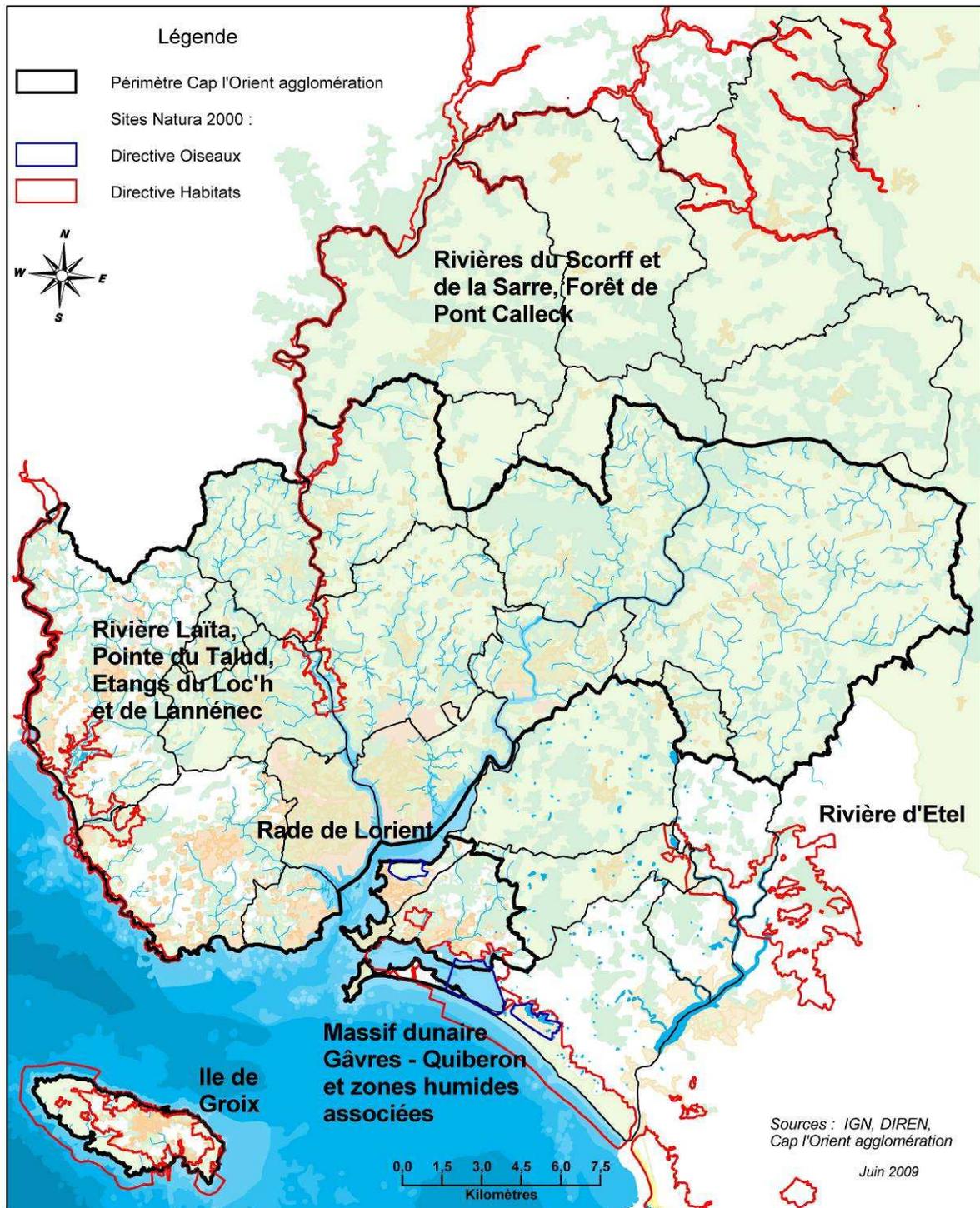


Fig.2 : Cartographie des sites Natura 2000 sur le pays de Lorient

Le problème des espèces végétales invasives n'est pris en compte que depuis très récemment par les autorités administratives, car contrairement à d'autres régions, les espèces présentes ne provoquent pas de problèmes économiques directs et importants. Cependant, devant leur développement dans les milieux naturels qui ont un énorme potentiel écologique et économique (tourisme), de nombreuses actions commencent à être menées, que ce soit dans le secteur de l'identification, via surtout la cartographie, dans le secteur de la gestion, avec des campagnes d'arrachages de plants, ou enfin dans le secteur de la communication vis-à-vis des particuliers et professionnels.

Néanmoins, aucune action centralisée n'est pour l'instant mise en place, ce qui affecte l'efficacité de l'intervention sur l'ensemble du territoire.

Il est aussi important de signaler qu'actuellement, les autorités administratives comme Cap l'Orient, ont des pouvoirs juridiques qui leur sont conférés. Ainsi, l'article L411-3 du code de l'environnement, en plus de préciser que les espèces dites invasives par un arrêté ministériel, sont interdites de transport, de colportage, d'utilisation, de mise en vente et bien sûr d'introduction dans les milieux naturels, rappelle que les autorités administratives ont la possibilité, si elles rencontrent des espèces invasives dans les milieux naturels, d'intervenir via la capture, la destruction ou le stockage des espèces identifiées, et de mettre à la charge de l'auteur reconnu des faits, les frais engagés par ces actions.

3) Les espèces invasives étudiées

Le choix des espèces étudiées durant le stage c'est fait à deux niveaux. Tout d'abord, nous avons pris comme base, la liste des espèces invasives en Bretagne⁵, publiée par le Conservatoire Botanique National de Brest, qui est la base actuelle de l'état des connaissances sur ce sujet. Nous avons ensuite choisi des espèces dans cette liste, par rapport à leur importance sur le pays de Lorient, et par rapport aux identifications et actions déjà menées.

Ainsi, nous avons eu l'occasion de travailler sur 12 espèces qui sont : le séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), la renouée du Japon (*Fallopia japonica*), la griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaformis*), la pétasite odorante (*Petasites fragrans*), l'herbe de pampa (*Cortaderia selloana*), le buddleia du père David (*Buddleja davidii*), le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), la vergerette du Canada (*Conyza*

⁵ La liste des plantes introduites envahissantes (plantes introduites) de Bretagne - Plantes vasculaires. S. Magnanon J. Haury L. Diard F. Pelloté CSRPN novembre 2007

canadensis), la spartine Anglaise (*Spartina x Townsendii n-var. anglica*), l'*Eleagnus macrophylla*, le laurier palme (*Prunus laurocerasus*) et l'impatiante de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

Devant le nombre important d'espèces rencontrées, les actions menées sur la griffe de sorcière seront développées plus spécialement dans ce rapport, afin de pouvoir décrire plus précisément les différentes étapes du stage. Une description de chacune des espèces décrites ci-dessus se trouve dans les annexes (Annexe 7).

La griffe de sorcière est une plante grasse originaire d'Afrique du sud. Elle fut introduite en Europe au cours du XVIIème siècle. Elle se développe surtout le long du littoral, sur les falaises, les surfaces rocheuses, ainsi que sur les dunes. Elle se reproduit de façon sexuée, avec la formation de grandes fleurs roses ou blanches, et de façon asexuée grâce à l'utilisation de grands stolons, pouvant atteindre plusieurs mètres. Son développement menace de nombreux habitats en Europe

II. Démarche

Une fois la problématique des espèces invasives cernée, une stratégie de travail à été mise en place. Celle-ci pourrait très bien être expliquée d'un seul bloc, mais il semble plus judicieux ici de la séparer en trois parties interdépendantes, afin que la pluridisciplinarité, mot d'ordre du stage et du master, soit bien mise en évidence.

Ainsi, en prenant toujours l'exemple de la griffe de sorcière comme fil conducteur, voici les axes scientifique, administratif, et communication, qui sont les trois composantes de la démarche mise en place lors de ce stage.

1) L'axe scientifique

L'exemple de la griffe de sorcière montre bien les limites de la gestion des espèces invasives sur le pays de Lorient.

En effet, il existe des inventaires soulignant la présence de cette espèce dans des sites Natura 2000 au niveau de l'île de Groix⁶, ainsi que sur le littoral de Guidel-Ploemeur⁷.

Cependant, il n'existe aucune mutualisation de ces données sur une carte commune. De plus, les informations sur les stations localisées sont souvent inexistantes, et si elles existent, les informations retenues ne sont généralement pas les plus utiles, empêchant la comparaison entre les stations.

Ainsi, malgré l'existence de documents sur la griffe de sorcière, ceux-ci ne sont que très peu exploitables dans le cadre d'un plan de gestion.

La création d'une carte globale de la répartition de la griffe de sorcière à l'échelle du pays de Lorient permettrait de mieux mettre en évidence le problème actuellement posées par cette espèce, grâce à une représentation de toutes les stations envahies sur une même carte, tout en pouvant observer sa répartition locale en effectuant des zooms.

Aussi, en utilisant la possibilité de lier une base de données à une cartographie SIG (Système d'Information Géographique), les mêmes renseignements pourrait être collectées sur toutes les stations facilitant ainsi la compréhension de la problématique locale, et permettant une mise en place d'actions de gestions plus appropriées aux milieux touchés.

Enfin, cette carte pourrait être utilisée pour informer des actions déjà effectuées ou mises en place, ainsi que les résultats obtenus, afin que chaque gestionnaire sache ce qui est réalisé dans le pays de Lorient.

Pour arriver à ce résultat, nous avons tout d'abord dû collecter auprès des gestionnaires l'ensemble des données existantes. Puis nous avons ensuite utilisé le logiciel de SIG GeoMedia. Avec l'aide de Jeremy Bouchez, stagiaire en Licence 3 du service dessin de Cap l'Orient, nous avons créé une nouvelle carte à l'échelle du pays de Lorient avec plusieurs couches de données superposées, afin de pouvoir effectuer une sélection dans les informations affichées. Nous avons ensuite soit récupéré directement les données existantes, lorsque cela fut possible, soit localisé chaque station sous forme de points ou de polygones.

La base de données quand à elle, a été construite par rapport aux principales questions que les gestionnaires posent pour connaître la station envahie, ainsi que la population installée.

⁶ C.Robert, Les plantes invasives de l'île de Groix, 2009, 34 p

⁷ Cartographie des espèces invasives, Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannenec, Bureau d'étude Biotope, 2007

Une fois que le gestionnaire possède les renseignements nécessaires, une gestion peut être mise en place. Ce fut le cas sur le Site Natura 2000 Ile de Groix, où un chantier d'arrachage de griffe de sorcière a eu lieu durant le mois d'avril.

Sur ce site, deux habitats d'intérêt communautaire que sont la pelouse atlantique littorale et la lande à *Erica cinerea* étaient fortement menacées par le développement de la griffe de sorcière. Les terrains étant la propriété de la commune de Groix, celle-ci, dans le souci de tenir ses engagements vis-à-vis de son implication dans le site Natura 2000, a demandé à son chantier Nature et Patrimoine de mettre en œuvre une gestion d'éradication que nous avons adaptée à la spécificité du lieu.

La forte pente de la zone, ainsi que la présence d'habitats protégés très proche, ont fait que la seule solution envisageable était l'arrachage manuel. L'exportation des débris végétaux situés sur la pente a été effectuée via des poubelles, celles-ci étant vidées dans une benne stationnée le long du vallon. Enfin, la benne était transportée par un tracteur vers une zone de stockage beaucoup moins sensible, où les débris gorgés d'eau ont pu sécher, pour ensuite être brûlés, afin de faire disparaître toute menace de reprise.

2) L'axe administratif

Ce genre de gestion est fondamental pour la protection des habitats menacés, mais pour une lutte vraiment efficace sur un plus grand territoire, la nécessité de l'outil juridique est obligatoire. En effet, d'une part, la gestion d'un site Natura 2000 répond à des exigences juridiques très strictes nécessitant l'approbation des actions d'envergure par les membres du COPIL. D'autre part, la mise en place de plans de gestion des espèces invasives nécessite des financements, qui pèsent souvent lourd dans les budgets des acteurs locaux.

L'insertion de la problématique des espèces invasives dans les DOCOB permet la mise en place de cahiers des charges clairs et efficaces pour la gestion des espèces invasives, ainsi que la possibilité de demander des subventions à l'Union Européenne pour mener à bien la gestion envisagée. Voilà pourquoi, dans le cadre du DOCOB du site Ile de Groix, une fiche décrivant la problématique, ainsi qu'une fiche action ont été créées. Elles possèdent l'ensemble des informations demandées à un document administratif.

De plus, il nous a paru essentiel de faire le point sur les différentes réglementations ou déclarations actuellement susceptibles de s'appliquer aux espèces invasives, afin de mettre en avant les possibilités d'actions envisageables par les gestionnaires.

3) *L'axe communication*

Le DOCOB étant publié, il s'agit de la première action de communication. Cependant, celui-ci n'est généralement lu que par quelques personnes de part son caractère très technique et souvent complexe. Ainsi, pour élargir le plus possible le public touché par nos actions, nous avons mis en place un plan de communication reposant sur différents type de support.

Sur le terrain tout d'abord, avec l'ouverture au public du chantier d'arrachage de griffes de sorcière sur Groix, avec deux journées bénévoles. Celles-ci avaient pour but de valoriser le travail effectué par le chantier, ainsi que de faire prendre conscience aux bénévoles de la problématique et de la difficulté de gestion des espèces invasives.

Aux interventions auprès des passants, c'est ajouté la diffusion d'information dans la presse locales, ainsi qu'en mairie, mais le support sur lequel nous avons le plus misé est Internet.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEDDAD) a demandé aux ateliers techniques des espaces naturels (ATEN) de mettre en place pour l'ensemble des sites Natura 2000 en France, une certaine homogénéité des présentations des sites Internet, basé sur la présentation du site Internet National de Natura 2000.

Dans le cadre de ce projet, le site Natura 2000 de Groix fait partie des sites pilotes.

Ainsi, à partir de la base commune à tous les sites pilotes donnée par l'ATEN, nous avons configuré et personnalisé le site pour répondre aux attentes des futurs utilisateurs (grand public, membres du COPIL, professionnels...). Après avoir construit l'architecture du site, nous nous sommes concentrés sur la présentation des espèces invasives sur Groix, ainsi que sur les actions actuellement menées.

III. Résultats des actions

1) *L'axe scientifique*

Concernant l'action d'arrache de griffe de sorcière, l'opération c'est déroulée sur près de trois semaines. En tout, ce sont 800m² de griffe de sorcière qui ont été arrachés. Le résultat peut être observé sur ces photographies (Fig.3) de la pente du vallon colonisé.



Fig.3 : Résultat du chantier d'arrachage de griffe de sorcière à Groix

Concernant la cartographie des zones d'inventaires, la carte suivante (Fig.4) vous indique les secteurs qui ont été référencés lors de cette opération.

Il est à noter que chacune de ces zones sont visible dans les annexes (Annexe 5)

Enfin pour le résultat de la base de données (Fig.5), le schéma présenté simplifie au maximum la base de données. Il vous présente les informations qui peuvent être renseignées par le réalisateur de l'inventaire. La véritable base de données est accompagnée d'une fiche de métadonnées, permettant à chaque utilisateur de comprendre très précisément les réponses attendues pour chaque champ.

Zones d'inventaires des espèces invasives sur le territoire du Pays de Lorient

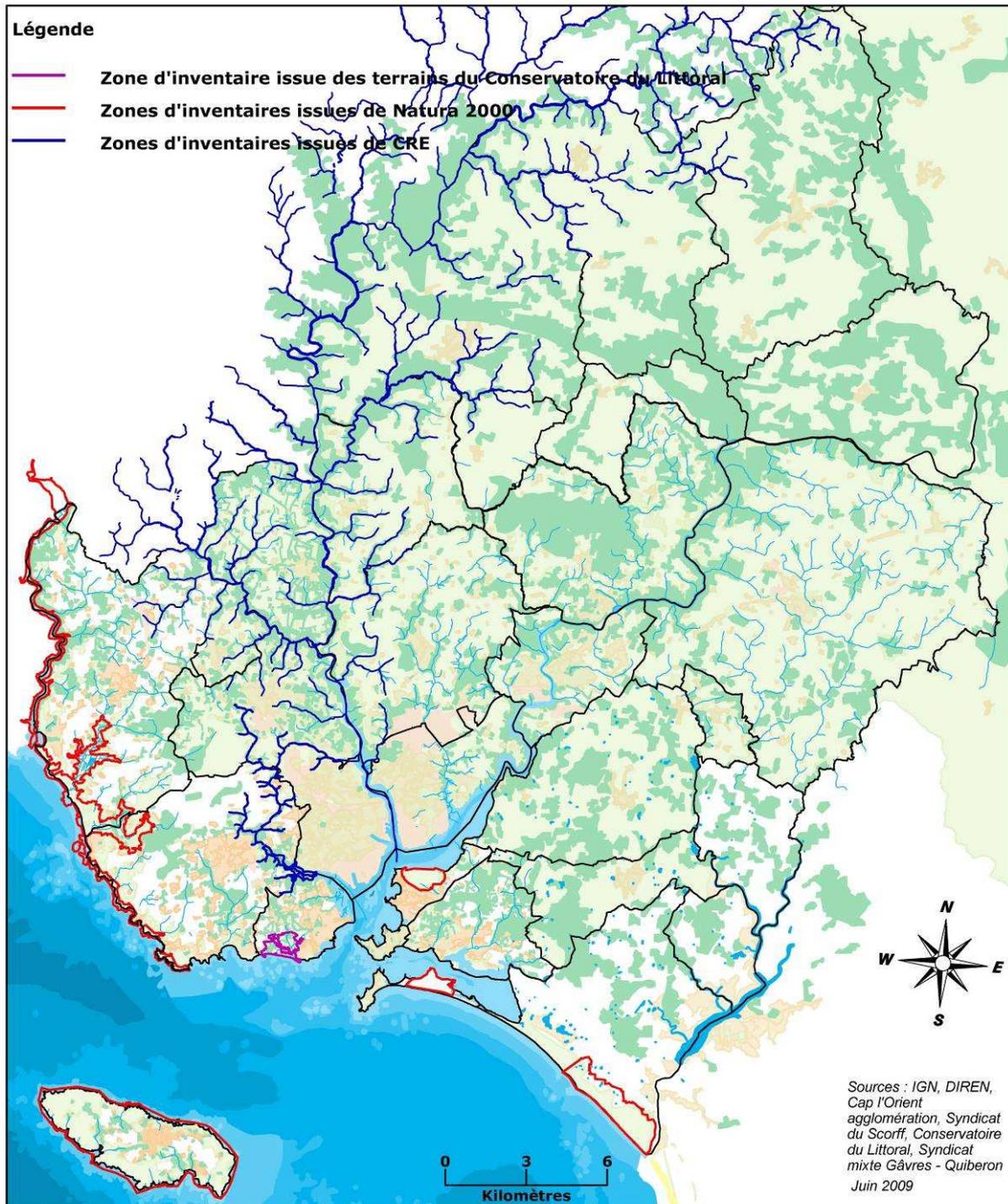


Fig.4 : Cartographie des zones d'inventaires des espèces invasives sur le pays de Lorient

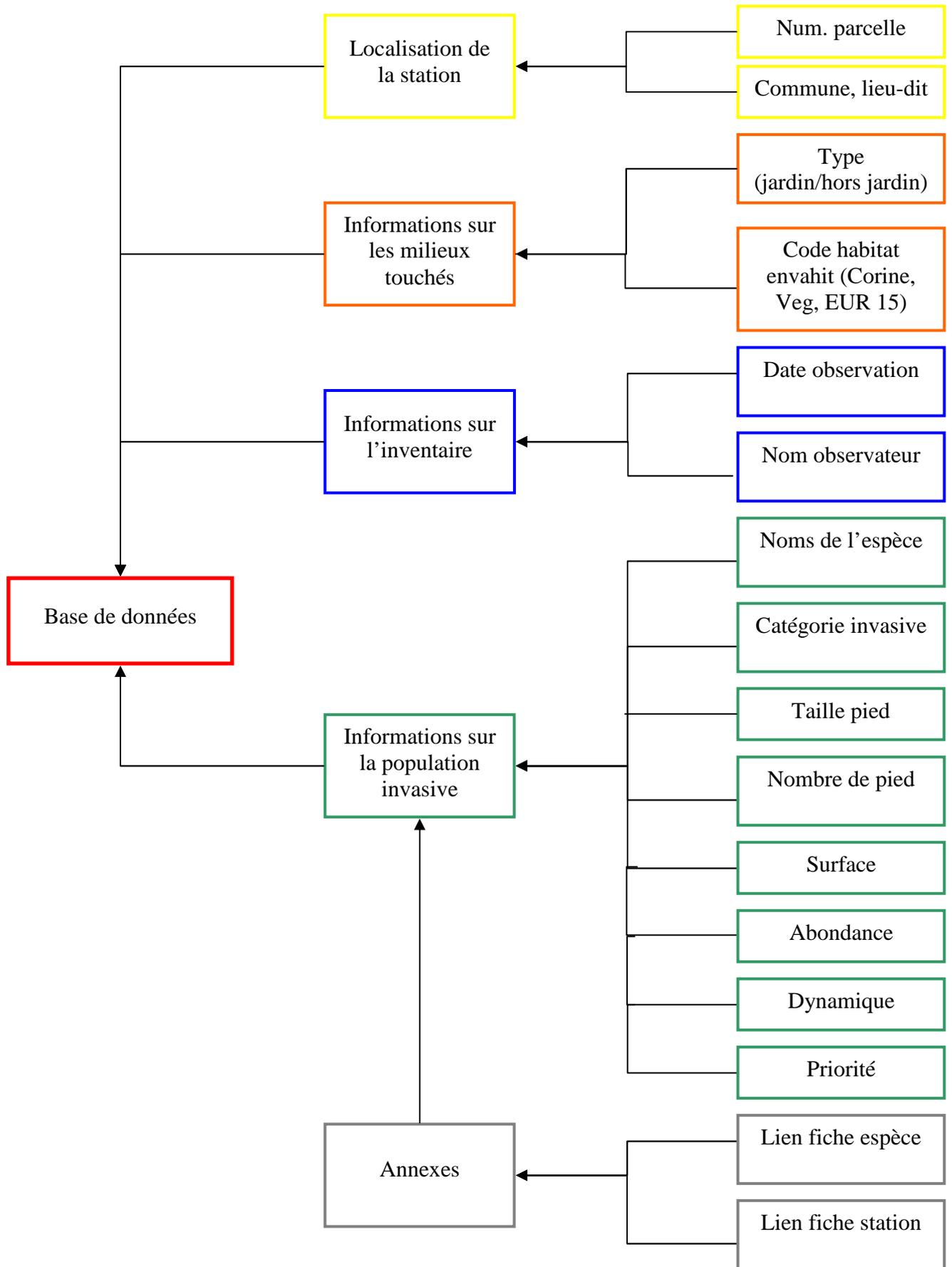


Fig.5 : Schéma récapitulatif des informations de la base de données

2) *L'axe administratif*

Voici la fiche que nous souhaitons intégrer dans le DOCOB afin d'expliquer la problématique. La fiche action peut être retrouvée en Annexe (Annexe 3)

A5. Limitation des espèces végétales invasives :

Habitats concernés : Habitats d'intérêt communautaire prioritaire : landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*

Habitat d'intérêt communautaire : falaise avec végétation des cotes atlantiques et baltiques ainsi que les landes sèches atlantiques littorales à *Erica cinerea*

Secteurs concernés : Plusieurs stations sur toute l'île (Annexe 5)

Enjeux et problématique :

Des espèces invasives se développent au détriment d'habitats protégés que sont les landes à *Erica vagans* et les pelouses atlantiques. Il en résulte la formation d'un habitat unique et homogène, remplaçant un ensemble d'habitats riche et hétérogène, caractéristique du patrimoine de l'île de Groix

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Identification et localisation de quatre espèces invasives (Herbe de la Pampa, Griffes de sorcière, Buddléia, Pétasite).
- Arrachage, stockage et destruction de griffes de sorcière sur le lieu dit « Stang ar Marc'h ».
- Communication sur le sujet via le site Internet de Groix, le site Internet de Natura 2000 « Ile de Groix », dans la presse locale et par affichage.

Actions prévues :

- Suivi de l'évolution des populations de plantes invasives sur l'île, avec augmentation du nombre d'espèces surveillées
- Communication envers les habitants et les touristes sur le thème des espèces invasives
- Destruction des stations situées sur le territoire de Natura 2000

Vous retrouverez ici les textes juridiques européens et nationaux s'appliquant aux espèces invasives. D'autres textes sont visibles en annexes (Annexe 4)

Directive habitats (92/43/CEE) :

Au sein des zones Natura 2000, « la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, constituent un objectif essentiel, d'intérêt général poursuivi par la Communauté ». La communauté souhaite ainsi obtenir des résultats concluants quand à l'application nationale de cette directive. Les espèces invasives constituant une menace pour certains habitats prioritaires, ceux-ci doivent donc en être protégés.

Règlement no 338/97 CE l'article 4, paragraphe 6 :

« La Commission peut imposer des restrictions, soit générales, soit concernant certains pays d'origine, à l'introduction dans la Communauté de spécimens vivants d'espèces pour lesquelles il est établi que leur introduction dans le milieu naturel de la Communauté constitue une menace écologique pour des espèces de faune et de flore sauvages indigènes de la Communauté. » La commission publie tous les trimestres la liste des espèces concernées. Ces restrictions s'imposent directement aux états membres.

Art. L 411-3 du code de l'environnement :

Il est interdit d'introduire des espèces à la fois non locales, et non domestiquées ou non cultivées, ou des espèces désignées par l'autorité administrative, dans le milieu naturel.

La liste des espèces concernées est établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et soit du ministre chargé de l'agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes. (R 411-1)

Si une espèce de cette liste est identifiée dans le milieu naturel, l'autorité administrative peut intervenir et les frais mis en œuvre pour la capture, la garde ou la destruction de l'espèce pourront être mis à la charge de l'auteur reconnu des faits.

Cet article permet aussi d'interdire le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat des espèces animales ou végétales de la liste, s'il y a une nécessité de préservation du patrimoine biologique, des milieux naturels et des usages qui leur sont associés.

Pour l'instant, il n'y a que les deux espèces de jussie (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) qui se trouvent sur cette liste. Le décret d'arrêt de vente a été signé le 2 mai 2007.

Art L 415-3 du code de l'environnement :

En violant l'article L 411-3, la personne condamnée peut être puni de six mois d'emprisonnement et de 9 000 euros d'amendes.

La condamnation peut être doublée si l'infraction a eu lieu dans le cœur d'un parc national ou dans une réserve naturelle.

3) *L'axe communication*

Deux articles furent publiés dans la presse locale, ainsi que deux pages sur le site internet de la commune de Groix, et une enfin dizaine sur le site Natura 2000 « Ile de Groix ». (Annexe 6)

Ile-de-Groix

Ouest-France jeudi 09 avril

Les griffes de sorcières colonisent les pelouses littorales

Dans certains jardins de l'île, des plantes rampantes dénommées griffes de sorcières donnent, le printemps venu, de charmantes fleurs, pourpres ou jaunes selon l'espèce. Elles font le bonheur des jardiniers amateurs puisqu'elles se développent facilement et ne nécessitent pas de précautions particulières. Tellement facilement, que si *Carpobrotus sp* est introduit ou se dissémine dans un secteur sauvage, il devient vite très invasif.

750 m² de pelouse envahie à Stang er Marc'h

Le principal et unique foyer d'invasion est situé à gauche du phare de Pen-Men dans le vallon de Stang er Marc'h située dans la zone Natura 2000 dont l'opérateur est la commune. Depuis quelques jours, l'équipe du chantier Nature encadrée par Ludovic Yvon s'affaire à l'arrachage des pieds de la plante.

« Les conditions de terrain et la résistance de l'espèce ne facilitent pas le travail » explique-t-il. Typhaine Delatouche, chargée de Mission à Cap l'orient suit de près les travaux et a confié l'encadrement scientifique à Philippe Theuo, stagiaire. Ce dernier indique « qu'après la destruction même des habitats du littoral, ce type d'invasion est la principale cause de disparition des espèces au monde ». Catherine Robert, garde-animatrice de la réserve naturelle, souligne quant à elle que « le danger



La tâche est rude pour l'équipe des Chantiers nature qui doit travailler dans un cadre certes agréable mais d'accès difficile.

majeur est la disparition de la pelouse végétale dotée d'une riche biodiversité ».

« D'autres plantes invasives sont à surveiller »

Elle explique aussi que sur le

territoire de la Réserve, le *Baccharis*, tout aussi nuisible, a été éradiqué mais que « d'autres espèces sont à surveiller et nécessiteront une intervention rapide ». Il s'agit des herbes de la Pampa dont les principaux foyers invasifs sont sous le VVF, à

Pokado et derrière le parking de Port-Mélite. « La situation des plantes invasives sur l'île est encore contrôlable, cela nécessite un état des lieux complémentaire, une action rapide et une sensibilisation des habitants » conclut Catherine Robert.

Un appel lancé aux bonnes volontés

L'équipe des Chantiers nature lance un appel aux bénévoles afin de l'épauler dans son travail d'éradication des griffes de sorcières. « Nous donnons rendez-vous mercredi 15 devant le phare à 9 h le matin et/ou à

13 h 30 l'après-midi. Il suffit d'apporter une bonne paire de bottes et des gants. Pour le reste, il suffira simplement de signer une convention sur place pour la bonne organisation » explique l'équipe.

Fig.6 : Ouest- France du 09 avril 2009

Chercher dans ce site :

Natura 2000 à Groix, c'est quoi ? Voyage au cœur de Groix Agissons ensemble à Groix

Site Natura 2000 Ile de Groix

Agissons ensemble à Groix

- Les espèces invasives
 - Gestion des espèces invasives
 - Chantier Griffes de sorcière
 - Questionnaires
- La restauration de la lande
- Préservation de la pelouse littorale
- Etudes d'incidences
- Outils contractuels

Espèces invasives

Les espèces invasives ne connaissent pas les frontières des jardins, ni des parcelles.

Les actions de préventions et d'éliminations doivent donc être effectuées par tout le monde!

Ainsi, si vous connaissez des endroits en milieux naturels ou des espèces invasives se développent, avertissez nous via [ces questionnaires](#). Selon le type de propriétaire de la parcelle, nous mettrons en place des actions pour lutter contre le développement de ces espèces.

Si vous possédez dans votre jardin des plantes invasives, [jetez un coup d'oeil par ici...](#)

Photos

Les espèces végétales Groisillionnes

- Les espèces protégées
- Les espèces invasives**

Les espèces invasives

- Les activités humaines
- Les enjeux du site
- Bibliothèque

Les espèces invasives

Cartographie des espèces invasives sur Groix

Aujourd'hui, rares sont les jardins sans plantes non locales. Ces espèces dites « exotiques » se sont multipliées dans nos jardins, grâce à leur aspect très esthétique.

Sur l'ensemble des espèces exotiques introduites dans nos pays, seulement 10% arrive à se naturaliser à nos milieux, c'est à dire, qu'elles arrivent à se développer d'elles mêmes, sans nécessité de les planter.

Le caractère invasif de ces plantes, n'est présent que dans 10% des cas pour les espèces naturalisées, c'est à dire, que ces espèces se développent dans des milieux naturels au détriment d'espèces locales.

Suite aux inventaires qui ont été effectués jusqu'à présent, plusieurs espèces invasives ont été identifiées sur l'île de Groix :

En savoir plus...

- Griffe de sorcière
- Herbe de la pampa
- [Senecon en arbre](#)

La Griffes de sorcière : Plante rampante qui se développe sur les affleurements rocheux, surtout sur le littoral.

Fig.10 : Site internet du site Natura 2000 Ile de Groix (<http://groix.n2000.fr>)

IV. Discussion

1) Axe scientifique

La réalisation de la cartographie fut une complète réussite. Bien que les différents sources de données se présentaient sous des formats très hétérogènes (carte papier, PDF, format SIG arcview ou mapinfo), les différentes cartes créées n'ont en aucun cas modifiées les informations, et ont permis de centraliser les données, afin que dans le futur, les problèmes de format ne puissent plus intervenir.

Aussi, la base de données qui lui est liée, nous paraît actuellement être un outil répondant concrètement aux attentes des gestionnaires. Cependant, devant le manque de recul et d'utilisation par des gestionnaires différents, aucune évaluation définitive ne pourra être donnée. Mais il est à noter que cette base de données peut être modifiée selon les avis retour des utilisateurs. Cela permettra de répondre d'encore plus près aux attentes professionnelles.

En outre, la volonté que cet outil puisse être utilisé sur une échelle plus importante, nous a amenés à demander une validation méthodologique par le Conservatoire Botanique National de Brest, ainsi que de travailler avec le conseil général du Morbihan, en particulier avec la stagiaire Maelle Vidélot, dont le stage porte sur la réflexion d'une action départementale sur les espèces invasives sur l'ensemble du département. Souhaitons que notre travail puisse servir de base à ce travail.

Concernant le chantier d'arrachage de griffe de sorcière, l'un des risques majeurs était l'érosion liée à l'absence de couvert végétale sur les pentes où la griffe de sorcière avait proliféré. Concernant ce danger, nous pensons que celui-ci est maintenant écarté, car les mois les plus pluvieux sont maintenant passés, et la végétation de pelouse atlantique devrait reprendre sa place. Cependant, cette recolonisation pouvant prendre un certain temps, la surveillance devra être conservée durant encore quelques années, afin de s'assurer que le nombre de roche à nue n'augmente pas.

Cette surveillance devra s'accompagner d'un suivi botanique. Celui-ci permettra d'observer le processus de recolonisation, et aussi s'assurer que les racines de griffe de sorcière pouvant être restées dans le sol ne fassent pas de repousses.

2) *Axe administratif*

Pour le Comité de pilotage Natura 2000, une réunion a été fixée pour le vendredi 26 juin 2009 sur l'île de Groix, à la suite du comité scientifique de la réserve naturelle.

La présentation de la fiche action permettra de débattre sur la question des espèces invasives avec des intervenants venues d'horizons différents.

L'approbation de cette fiche pourra permettre la mise en place d'actions de plus grandes ampleurs sur le territoire du site Natura 2000 et sur le territoire de la commune de façon générale.

3) *Axe communication*

Enfin concernant la communication, la sensibilisation au problème de la griffe de sorcière fut une réussite. La publication dans la presse locale a permis à chacun de comprendre qu'elle représente un danger, comme nous avons pu le constater sur le terrain avec de nombreuses discussions avec les particuliers. Cependant, devant la forte vulgarisation du thème, une approche plus complète devra être effectuée par le magazine de la communauté par exemple. Concernant le site Internet, l'information sur les espèces invasives nous paraît être une première étape convenable. En effet en plus d'une vulgarisation du thème, de nombreux liens vers des sites plus spécialisés (Bretagne-environnement, textes juridiques nationaux et communautaires...) permettront à chacun de s'informer comme il l'entend.

De plus, suite au travail réalisé sur la cartographie des espèces invasives sur le pays de Lorient, nous aurions souhaités mettre à disposition de chacun une carte interactive sur le site Internet Natura 2000. Cependant, les outils permettant de réaliser ce projet ne sont pour l'instant utilisables que sur l'intranet de Cap l'Orient. Mais ce projet ayant reçu une attention certaine de la part des gestionnaires, il pourrait être mis en place dès que les outils de publication seront opérationnels.

Il est aussi à signaler que le site n'est pas pour l'instant totalement terminé du fait de la nécessité de la mise en conformité de celui-ci à la charte graphique de Cap l'Orient. C'est la direction de la communication de Cap l'Orient qui se charge de cette opération. Espérons que les délais de mise à jour ne seront pas trop longs, afin de ne pas perdre la dynamique enclenchée par la création du site.

V. Conclusion

La mise en place d'une lutte efficace contre les espèces invasives sur les sites Natura 2000 paraît être sur la bonne voie. Bien qu'il reste quelques inventaires à réaliser et des actions à mener, la menace qu'elles représentent semble avoir été comprise, ce qui est une très bonne chose.

La présence de personnels compétents sur les zones protégées (garde littoral, encadrant chantier Nature.....) permet une gestion stabilisant les populations invasives.

Cependant, la surveillance continue de l'ensemble du territoire est une chose totalement impossible. C'est pour cette raison que dans certaines zones semi-naturelles (bords de routes, parcelles abandonnées...), les espèces invasives continuent de proliférer et forme ainsi des îlots de semenciers capables de disséminer leurs graines sur plusieurs kilomètres, menaçant directement les sites Natura 2000.

Une réponse plus globale doit donc être proposée pour faire face à cette capacité qu'on les espèces invasives à se disséminer facilement dans de nombreux type de terrain.

L'approche de Cap l'Orient nous paraît aller dans ce sens. En effet, la communauté a dans l'élaboration de son l'agenda 21, pris en compte la problématique. Cela permettra de proposer des actions sur l'ensemble du territoire de Cap l'Orient, et plus uniquement sur les sites Natura 2000, facilitant ainsi la communication envers les citoyens, qui seront plus susceptibles d'être concernées.

Souhaitons donc que cette possibilité soient exploitée au maximum, afin que pour les générations futures, la griffe de sorcière ou l'herbe de la pampa ne fassent pas partie intégrante du paysage de la Bretagne.

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Présentation de l'organisme d'accueil	p.2
Annexe 2 : Avis personnel	p.3
Annexe 3 : Fiche action du DOCOB de Groix sur les espèces invasives	p.4
Annexe 4 : Informations juridiques sur les espèces invasives	p.9
Annexe 5 : Cartographie des espèces invasives sur le pays de Lorient	p.10
Annexe 6 : Communication	p.11
Annexe 7 : Fiches descriptives des espèces invasives sur le Pays de Lorient	p.15

Annexe 1 : Présentation de l'organisme d'accueil



Cap l'Orient est la communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Loi Chevènement de 1999). Elle regroupe 19 communes réparties le long de trois fleuves qui sont la Laïta, le Scorff et le Blavet, constituant un ensemble de 190 000 habitants, ce qui en fait la troisième agglomération de Bretagne administrative.

Comme toutes les communautés d'agglomération, elle possède des compétences comme la gestion économique, ou la gestion de l'espace communautaire.

En plus, Cap l'Orient possède aussi des pouvoirs dans l'aménagement du territoire au sens très large, c'est à dire, dans l'urbanisme, les transports, ou encore le développement durable. L'ensemble de ces compétences sont regroupés dans la Direction Générale de l'Aménagement, de l'Environnement, et des Transports (DGAET), service dans lequel j'ai effectué mon stage.

Cap l'Orient est l'opérateur local dans plusieurs sites Natura 2000 situés sur son territoire (« Rivière Laïta, Pointe du talud, étangs du Loc'h et de Lannenec » ainsi que « Rade de Lorient »), et est aussi collaborateur pour le site Natura 2000 « Ile de Groix », où l'opérateur est la commune de Groix.

Cap l'Orient est aussi convié à de nombreuses réunions concernant des sites Natura 2000 dont une partie seulement se trouve sur son territoire : Rivière du Scorff ou Massif dunaire Gâvres-Quiberon.

Annexe 2 : Avis personnel

Pour moi ce stage devait répondre à trois objectifs : connaître le travail dans une Communauté d'Agglomération, connaître les personnes travaillant dans le secteur de la gestion de l'environnement sur le Pays de Lorient et enfin, effectuer des actions de gestion utiles immédiatement et dans un futur proche.

Si je fais ici le bilan de ces objectifs, ce stage est une complète réussite.

J'ai en effet durant ces trois mois, bien compris le fonctionnement d'une grande structure qu'est Cap l'Orient agglomération. Je retiendrai de cela la grande pluridisciplinarité de la DGAET, avec outre la gestion des sites Natura 2000, la gestion de l'agenda 21, la gestion des permis de construire, ou bien encore la gestion des transports. Cette mixité permet de faire travailler ensemble des personnes qui ne le feraient pas obligatoirement si elles ne se situent pas dans la même direction.

Cependant, bien que durant mon stage j'ai eu à de multiples occasions la possibilité de travailler sur le terrain, j'ai eu la déception de voir que la part de terrain dans les activités de la DGAET était très faible. Je n'avais pas concrètement intégré le nombre d'heures vouées aux documents administratifs, ainsi que l'importance de la sous-traitance pour les actions envisagées.

Concernant la rencontre des professionnels du secteur, je suis aussi satisfait des résultats. En effet, ayant participé à des réunions sur plusieurs projets, j'ai pu discuter avec de nombreux professionnels, et ainsi comprendre leur travail. Cela m'a permis de voir la grande hétérogénéité des organismes acteurs dans l'environnement et de découvrir d'autres types de fonctionnement.

Enfin, je voudrais conclure par une discussion que j'ai eu l'occasion d'avoir avec un couple de promeneurs en parallèle du chantier d'arrachage de griffe de sorcière sur Groix. En leur présentant le chantier, l'homme m'a répondu : « Pourquoi arrachez-vous ces jolies fleurs ? Elle est originaire de Méditerranée non ? »

Cette réponse m'a alors montré le long travail qu'il restait à effectuer pour lutter efficacement contre la prolifération des espèces invasives.

Je pense avoir durant mon stage permis d'avancer dans la bonne voie. J'espère simplement que maintenant que des outils existent, ils seront utilisés.

Annexe 3 : Fiche action du DOCOB de Groix sur les espèces invasives

FICHE ACTION 1

Gestion des plantes invasives

PRIORITE :



FINALITE :

Limiter les facteurs de perturbation et de dégradation des habitats d'intérêt communautaire

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Ensemble de la zone Natura 2000

Objectifs liés à l'action : A5

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix, Réserve Naturelle, propriétaire privé

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune, particuliers, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

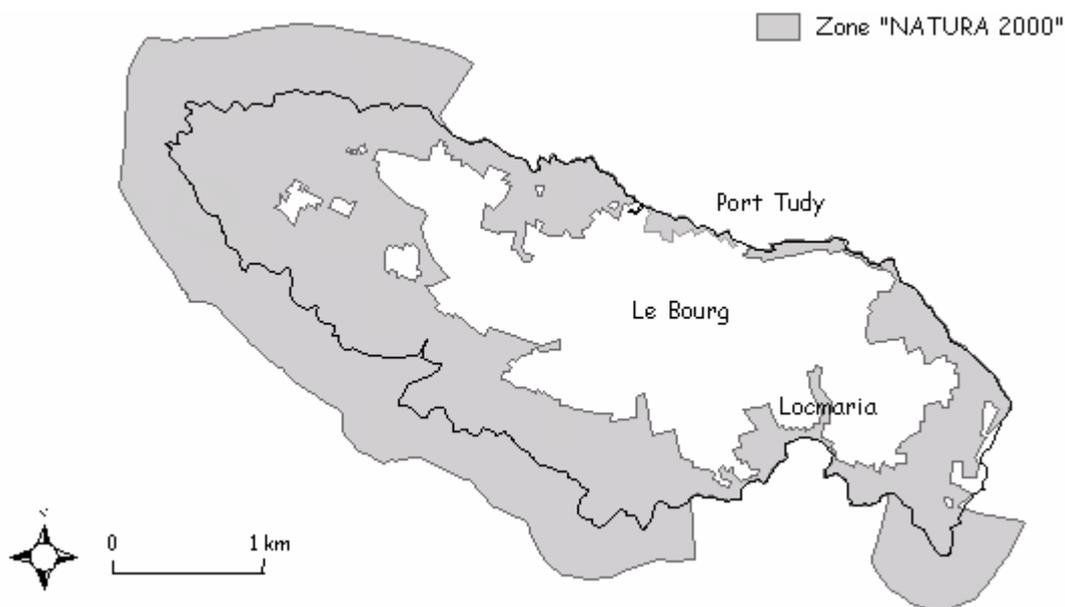
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)
- Natura 2000

Propriétaire : Commune de Groix ; Conservatoire du Littoral, Propriétaire privé

- **Localisation de la zone concernée :**



- **Principales espèces invasives inventoriées sur l'île de Groix**

PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Griffe de sorcière	(+) Limite l'érosion car forme des « tapis » retenant la terre.	(--) Destruction d'habitats d'intérêt communautaire (--) Uniformisation du paysage
Herbe de la pampa		(--) Destruction d'habitat d'intérêt communautaire (-) Possibilité de blessure
Séneçon en arbre		(--) Destruction d'habitats d'intérêt communautaire (--) Uniformisation du paysage

- **Actions :**

1. Elimination des espèces

✓ Griffe de sorcière

- Elimination des stations situées dans les milieux naturels, avec arrachage manuel, stockage et incinération des débris.
- Arrachage des repousses annuel

✓ Herbe de la Pampa

- Coupe des plumeaux avant que ceux-ci n'atteignent leur maturité
- Coupe des plants, avec recouvrement ensuite de la « souche » par une banche pendant 1 à 2 ans, afin d'étouffer le plant.
- Arrachage par pelle mécanique

✓ Séneçon en arbre

- Arrachage des stations se trouvant dans le périmètre Natura 2000

2. Information du public

- Information en Mairie à l'aide de panneaux explicatifs des chantiers
- Création et distribution d'une plaquette sur les espèces invasives de Groix
- Information sur les sites d'élimination
- Utilisation des sites Internet de la commune, de Cap l'Orient, du site Natura 2000.
- Contact avec la presse locale afin de faire connaître le projet
- Partenariat possible avec la réserve naturel et/ou l'écomusée, pour des animations autour du thème des espèces invasives

3. Suivi scientifique

- Observation de la recolonisation du milieu après l'arrachage avec suivi botanique
- Suivis régulier des stations d'espèces invasives sur l'île

- **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Elimination des espèces	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Griffe de sorcière	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Herbe de la pampa	Plumeau	✓	✓	✓	✓	✓
	Plant		✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

- **Coût des opérations :**

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
N+1	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
N+2	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
N+3	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
N+4	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
N+5	Elimination des espèces + Communication + Suivis scientifiques	
Total :		

- **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux ; carrés permanents)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000

Annexe 4 : Information juridique

Convention Ramsar (1971) / Résolution de la conférence de San José (1999)

Cette résolution demande aux parties signataires de la convention d'effectuer l'inventaire des espèces invasives présentes dans leurs zones humides, et de mettre tous les moyens à leurs dispositions pour lutter contre celles-ci

Convention de Bern (1979) :

Cette convention ratifiée et signée par la France, stipule dans son article 11.2.b, « chaque partie contractante s'engage à contrôler strictement l'introduction des espèces non indigènes. » Cependant, cette convention ne s'applique qu'à l'Etat, et non aux particuliers.

Convention de la diversité biologique de Rio (1992) :

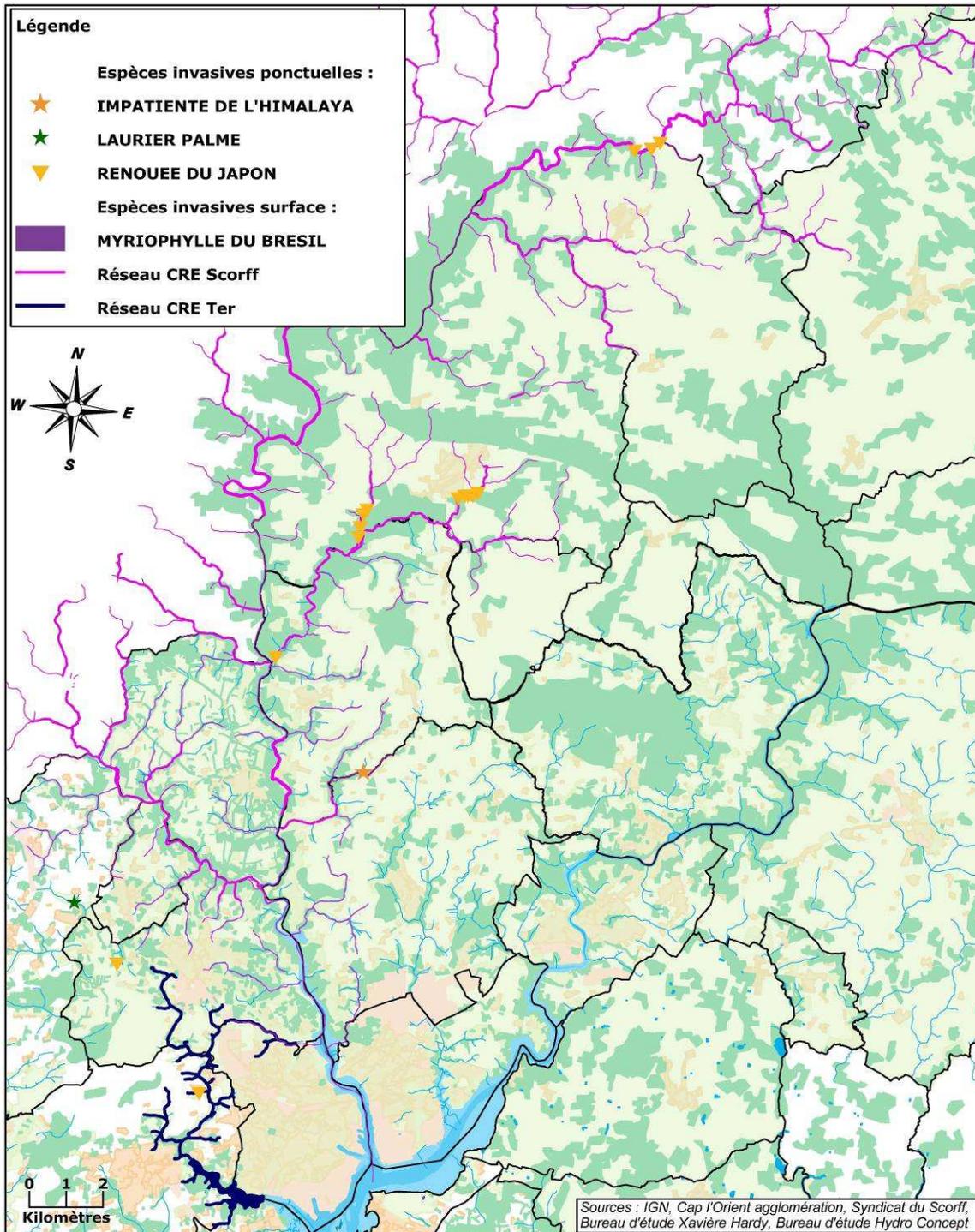
L'article 8.h de cette convention stipule que « chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, empêche d'introduire, contrôle ou éradique les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces »

Annexe 5 : Cartographie des espèces invasives sur le pays de Lorient

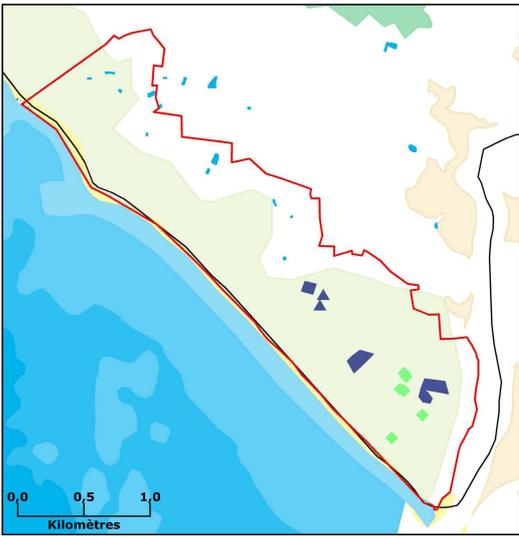
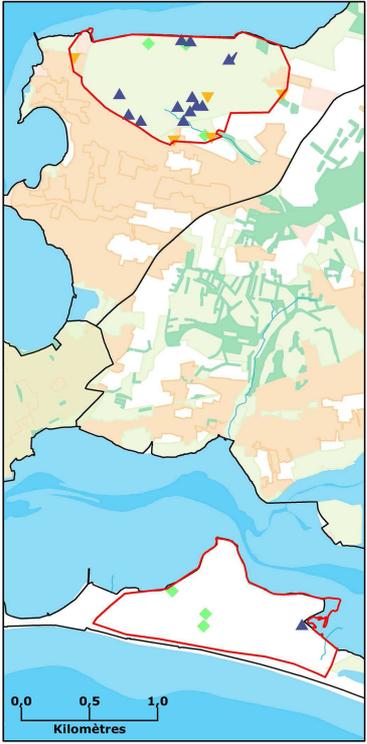


Cartographie des espèces invasives répertoriées par les CRE Scorff et Ter

Juin 2009



Cartographie des espèces invasives repertoriées sur le site Natura 2000 Rade de Lorient au niveau du Marais de Pen Mané, et sur le site Natura 2000 de Gâvres - Quiberon au niveau du Marais de Kersahu et de la commune de Plouhinec

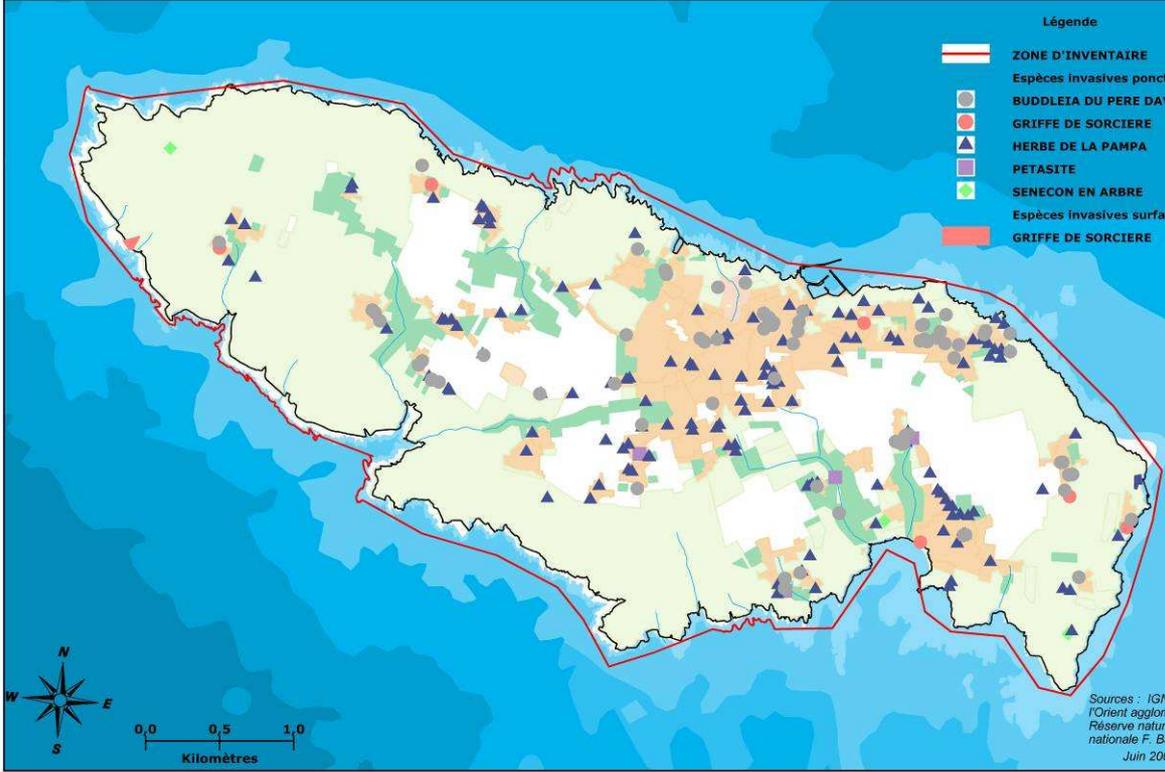


Légende

- ZONE D'INVENTAIRE
- Espèces invasives ponctuelles
- ▲ HERBE DE LA PAMPA
- ▼ RENOUEE DU JAPON
- ◆ SENECON EN ARBRE
- Espèces invasives surface
- HERBE DE LA PAMPA
- SENECON EN ARBRE

Sources : IGN, Cap l'Orient agglomération, Syndicat mixte Gâvres - Quiberon, Christian Danis, Jean-Pierre Ferrand
Juin 2009

Cartographie des espèces invasives répertoriées sur Groix

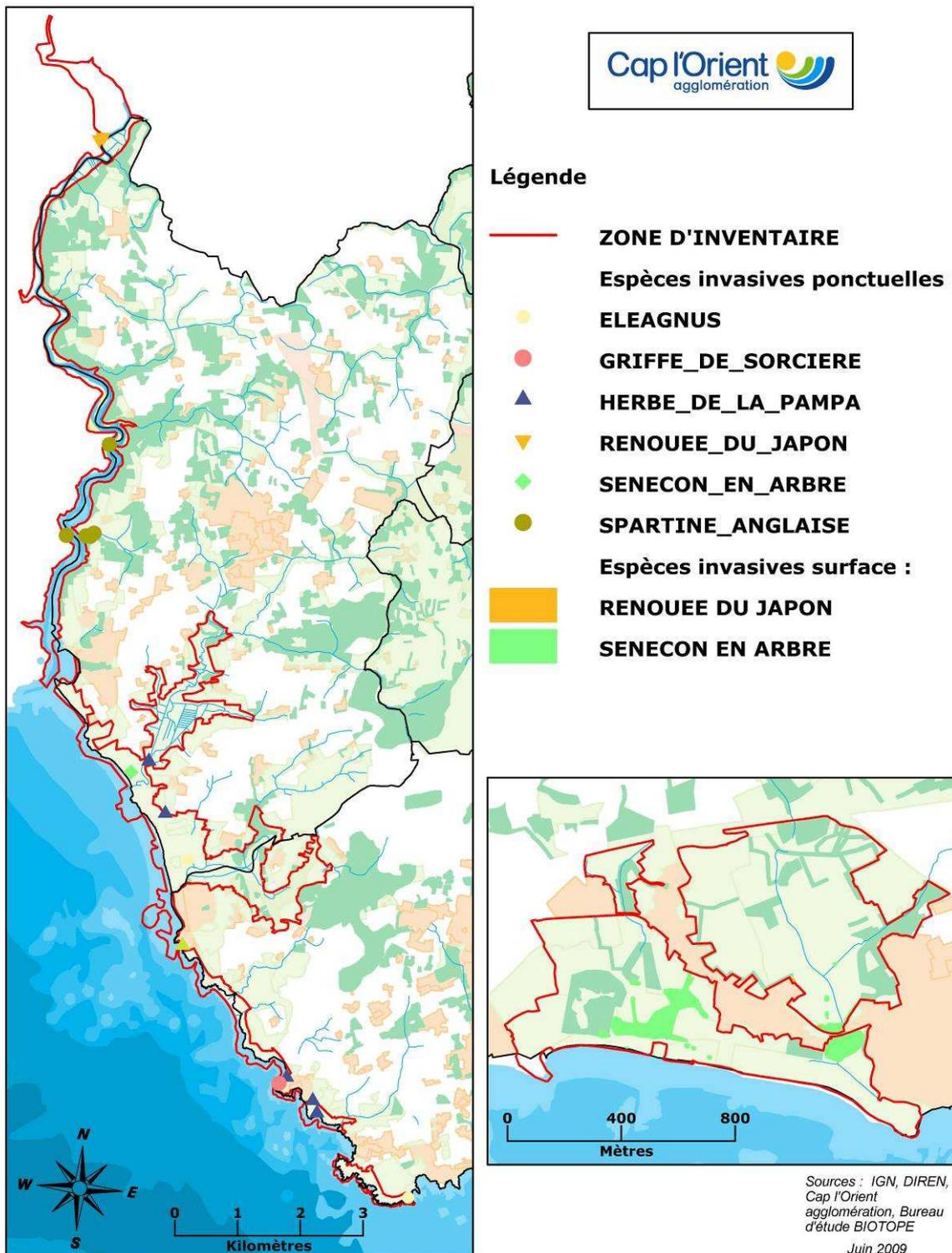


Légende

- ZONE D'INVENTAIRE
- Espèces invasives ponctuelles :
- BUDDLEIA DU PERE DAVID
- GRIFFE DE SORCIERE
- ▲ HERBE DE LA PAMPA
- PETASITE
- ◆ SENECON EN ARBRE
- Espèces invasives surface :
- GRIFFE DE SORCIERE

Sources : IGN, Cap l'Orient agglomération, Réserve naturelle nationale F. Bail
Juin 2009

Cartographie des espèces invasives inventoriées sur le site Natura 2000 Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannévec et sur le site du Conservatoire du Littoral du Marais de Kerguelen



Annexe 6 : Communication

Griffes de sorcière : un chantier de protection en cours sur la côte

L'équipe des chantiers nature de la commune travaille actuellement sur un chantier de grande envergure : l'arrachage des griffes de sorcière, plante invasive qui menace les milieux naturels, et notamment la côte groisillonne.

Afin de sensibiliser la population sur le sujet, deux journées d'arrachage sont organisées les mercredi 15 et jeudi 16 avril sur le site Stang Ar March (Pen Men).

Ce sera l'occasion pour tous ceux qui le souhaitent, de participer à la préservation des sites naturels et de mieux comprendre la problématique liée aux espèces invasives sur l'île.

Rendez-vous à 9h devant le phare et/ou 13h30 pour ceux qui souhaitent venir l'après-midi.

Prévoir râteaux, gants, sacs.

Pour plus d'informations, contacter Valérie Even, en mairie, au 02 97 86 80 15.

CHANTIER DE PROTECTION DES PELOUSES ATLANTIQUES ET DES LANDES

Site : Stang Ar March (Pen Men)

Ce chantier se déroule au cœur d'un espace naturel sensible. L'équipe de 7 personnes du chantier Nature et Patrimoine de l'île de Groix arrache, stocke pour le séchage et brûle des plants de griffe de sorcière. Cette plante, que vous connaissez sûrement, est une grande menace dans les milieux naturels (pelouses littorales, landes...). Il s'agit en effet d'une plante invasive, c'est à dire une plante non locale, qui se développe dans les milieux naturels en détruisant toute la végétation locale.

Le patrimoine naturel fait la richesse de l'île de Groix et est garant de son attractivité touristique. L'action d'arrachage permettra à la foresterie de reprendre la main.

Vous pouvez vous aussi participer à la préservation du patrimoine de votre île lors de la journée d'actions bénévoles prévue les mercredi 15 et jeudi 16 mars 2009 organisée par la Commune de Groix.

Ce sera l'occasion pour vous de participer à l'action d'arrachage de plants de griffes de sorcière et de mieux comprendre la problématique liée aux espèces invasives sur Groix.

Pour tout renseignement, contacter Valérie Even, en mairie au 02 97 86 80 15.



Site internet de la Commune de Groix (Groix.fr) le 9 avril 2009

ILE DE GROIX

Pelouse littorale. Stopper les griffes de sorcière

Depuis le début de la semaine, l'équipe du chantier Nature et patrimoine, composée de sept personnes, entreprend l'arrachage de plantes invasives qui ont colonisé l'un des versants du vallon du Stang ar March. « Cette plante, introduite en Europe, se développe sur les falaises, les pentes rocailleuses, les dunes, aussi bien en Méditerranée qu'en Bretagne », disent les botanistes de Cap l'Orient qui assurent un suivi des espaces naturels sensibles dans le cadre de Natura 2000. La pelouse maritime et sa grande diversité sont menacées par cette plante invasive qui occupe déjà plus de 800 m² dans ce secteur. Ludovic, le chef de chantier, Alex,

Gilles, Nicolas, Baptiste, Damien et Romuald arrachent les plants à la main, puis vont les stocker sur l'aire de Saint-Albin où ils seront brûlés.

Aide des bénévoles

La commune invite les bénévoles, mercredi, pour participer à cette opération de défense et de sensibilisation des espaces naturels qui font l'attractivité de l'île. Rendez-vous à 9 h et à 13 h 30, devant le phare de Pen men; le vallon est à quelques centaines de mètres sur la côte sud.

> Contact
Valérie Even, à la mairie, tél. 02.97.86.80.15.

Conseil municipal

Le Télégramme du 15 avril 2009

La griffe de sorcière à Stang ar Marc'h : première étape dans la gestion des plantes invasives.



Situé dans le périmètre Natura 2000 (protection des habitats naturels), le lieu-dit Stang ar Marc'h voyait depuis une quinzaine d'années se développer une plante invasive : la griffe de sorcière (*Carpobrotus* sp.).

Une plante invasive est une plante non locale, qui se développe dans les milieux naturels, au détriment de la flore ou faune locale.

Ici, la pelouse atlantique, ainsi que la lande, étaient les principaux habitats touchés, avec une destruction systématique lorsque la griffe de sorcière se développait.

Le Chantier Nature de la commune, avec l'aide de quelques bénévoles, à durant quasiment trois semaines, mis en place la gestion préconisée par l'ensemble des acteurs : l'éradication.

Pour ce faire, il a fallu arracher manuellement l'ensemble des plants, qui recouvrait près de 800m², en laissant le moins possible de racines dans le sol. Cette opération a nécessité de nombreux efforts, au regard de la typologie du lieu, fortement pentu et glissant et a été suivi par un transport vers une zone de stockage.

Enfin, la dernière étape du chantier a consisté à mettre le feu aux plantes arrachées, afin de détruire totalement la capacité de ces plantes à coloniser les milieux naturels de l'île.

Ce chantier est une réussite et la municipalité tient à remercier les bénévoles qui ont participé à ce projet.

D'autres plantes invasives sont présentes sur l'île (autre zone de griffe de sorcière, herbe de la pampa, baccharis...) et donneront lieu à d'autres arrachages afin de préserver le patrimoine naturel de l'île.

Quelques gestes simples pour les habitants pour éviter que ne se perdurent ses invasions: ne pas planter d'espèces invasives dans son jardin...

[Consulter la liste des espèces invasives en Bretagne ici...](#)

Annexe 7 : Fiches descriptives

Buddleia du père David	p.38
Griffe de sorcière	p.40
Herbe de la pampa	p.42
Impatiente de l'Himalaya	p.44
Laurier palme	p.45
Myriophylle du Brésil	p.47
Pétasite Odorante	p.49
Renouée du Japon	p.50
Séneçon en arbre	p.52
Spartine Anglaise	p.54
Vergerette du Canada	p.56

Buddleia du père David (*Buddleja davidii*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	<i>Gentianales</i>
Famille	<i>Loganiaceae</i>
Genre	<i>Buddleja</i>
Nom binominal	<i>Buddleja davidii</i>

Description/Origine

Originnaire de Chine, cette plante fut introduite en France durant le XIX^{ème} siècle. Connue pour attirer les papillons, cette plante fut plantée dans d'innombrables jardins, ce qui facilita son expansion. Elle est facilement reconnaissable grâce à ses importantes inflorescences coniques, souvent de couleur bleue.

Catégorie invasive

En Bretagne, le Buddleia du père David est reconnu comme étant une espèce invasive potentielle par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs dans des régions limitrophes à la Bretagne.

Habitat envahit

Il se développe le plus souvent dans les milieux anthropisés (friches industrielles, voies de chemin de fer...), mais aussi de plus en plus sur le littoral et sur le bord des cours d'eau.

Exemple sur le pays de Lorient

Le buddleia envahit toutes les zones industrielles du pays de Lorient, ainsi que certains espaces naturels, comme sur l'île de Groix.

Reproduction

Cette espèce utilise une reproduction sexuée, avec la production de milliers de graines, pour étendre son aire de répartition.

Impact sur le milieu

Son développement concurrence les espèces locales, ce qui a pour effet de diminuer la biodiversité de certaines zones.

De plus, lorsqu'il se développe sur les rives des cours d'eau, il est souvent arraché du fait d'un système racinaire trop superficiel. Cet arrachage a pour effet une augmentation de l'érosion, ainsi que la production d'embâcles, qui facilitent les crues des cours d'eau.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur le Buddleia du père David.

Griffe de sorcière

(*Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaformis*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Sous-Classe	<i>Caryophyllidae</i>
Ordre	Caryophyllales
Famille	Aizoaceae
Genre	Carpobrotus
Nom binominal	<i>Carpobrotus edulis</i>



Description/Origine

La griffe de sorcière est originaire d'Afrique du Sud, plus précisément dans la région du Cap.

Elle arrive en Europe au cours du XVII^{ème} siècle, et au début du XX^{ème} siècle, elle a déjà colonisé de nombreux espaces sur les bords de la méditerranée.

Elle se présente sous la forme d'une plante rampante, comportant des feuilles triangulaires gorgées d'eau.

Selon l'espèce, elle produit des fleurs roses ou blanches au cours du printemps.

Catégorie invasive

En Bretagne, la griffe de sorcière est reconnue comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitat envahit

Elle se développe sur les falaises, les roches, les pelouses littorales, les landes ou même dans les dunes.

Exemple sur le pays de Lorient

La griffe de sorcière a été observée sur la pointe du Talud, sur le littoral Ploemeurois, ainsi que sur l'île de Groix.

Reproduction

Elle possède deux techniques de reproduction.

La première est l'utilisation de stolons, pour former de véritables tapis continus.

La deuxième consiste en une reproduction sexuée, avec formation de graines pouvant être déplacées par les oiseaux.

Impact sur le milieu

La griffe de sorcière détruit complètement les habitats sur lesquelles elle se développe grâce à un étouffement par les stolons, ou par le dépôt d'une litière importante. Ainsi des habitats très sensibles au niveau européen disparaissent, comme la pelouse littorale ou encore la lande sèche.

Il est à noter que son développement dans les Baléares a conduit à la disparition complète d'espèces endémiques.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur la griffe de sorcière.

Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	Liliopsida
Ordre	Cyperales
Famille	Poaceae
Sous-famille	Arundinoideae
Genre	Cortaderia
Nom binominal	Cortaderia selloana



Description/Origine

Originnaire d'Argentine, cette plante, nommée ainsi en raison de sa présence dans les prairies sud américaine (pampa), est arrivé en Europe au environ de 1850 dans les jardins botaniques.

Elle est à la mode durant les années 1980 dans les jardins des particuliers.

Elle se présente sous la forme d'une grande herbacé possédant des feuilles longues et plates, assez coupantes.

Elle est aussi reconnaissable à son grand « plumeau », qui n'est en fait que son appareil reproducteur.

Catégorie invasive

En Bretagne, l'herbe de pampa est reconnue comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitat envahit

Elle se développe le long des axes routiers, dans les milieux anthropisés, mais aussi dans la quasi-totalité des habitats naturels.

Exemple sur le pays de Lorient

L'herbe de pampa est présente dans les marais de Pen-mané, et de Kersahu, ainsi que sur le littoral de Gâvres-Quiberon. Elle est aussi présente dans de nombreuses friches industrielles.

Reproduction

Elle produit de nombreuses graines (environ 10 millions par pied) très volatiles, pouvant se disperser sur près de 25 km grâce aux vents.

Impact sur le milieu

L'herbe de pampa colonise assez facilement tous les milieux grâce à sa capacité de dispersion exceptionnelle, ainsi que grâce à sa technique de développement. En effet, elle se développe en étouffant la végétation autour d'elle grâce à ses longues feuilles. Ainsi, elle met en péril de nombreux habitats locaux en uniformisant le milieu.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur l'herbe de la pampa

Impatiente de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

Règne	Plantae
Classe	Magnoliopsida
Ordre	Geraniales
Famille	Balsaminaceae
Genre	Impatiens
Nom binominal	Impatiens glandulifera

Description/Origine

Comme son nom l'indique, cette espèce est originaire de l'Himalaya, et à été introduite en France au cours du XIXème siècle pour des fins ornementales.

Elle peut mesurer jusqu'à deux mètres de haut.

Catégorie invasive

En Bretagne, cette espèce est reconnue comme étant une espèce invasive potentielle par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs dans des régions limitrophes à la Bretagne.

Habitat envahit

Elle se développe le long des cours d'eau ainsi que dans les zones humides en générale.

Impact sur le milieu

Son impact est encore très négligeable en Bretagne du fait de sa sensibilité au gel. Cependant, il arrive qu'elle résiste dans certaines zones, ce qui empêche le développement des espèces locales dans les zones envahies.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur l'impaticente de l'Himalaya

Laurier Palme (*Prunus laurocerasus*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	Rosales
Famille	Rosaceae
Genre	<i>Prunus</i>
Nom binominal	<i>Prunus laurocerasus</i>

Description/Origine

Aussi appelé laurier cerise, il est originaire de l'Europe du sud-est et de l'Asie mineur. Il fut abondamment planté comme plante ornementale dès le XVIème siècle du fait de sa grande résistance.

Catégorie invasive

En Bretagne, le laurier palme est reconnu comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitat envahit

Il se développe dans de très divers endroit, que ce soit dans des forêts, le long des routes ou encore le long des cours d'eau.

Reproduction

Cette espèce se reproduit par voie sexuée via la production de fleur à l'odeur assez forte et caractéristique de l'espèce.

Impact sur le milieu

Cette espèce produit des ilots très denses lorsqu'elle s'implante dans le milieu naturel. Ainsi, elle provoque un ombrage important, empêchant ainsi les espèces locales de se développer.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur le Laurier palme

Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	<i>Haloragales</i>
Famille	<i>Haloragaceae</i>
Genre	<i>Myriophyllum</i>
Nom binominal	<i>Myriophyllum aquaticum</i>

Description/Origine

Comme son nom l'indique, cette plante est originaire d'Amérique du sud.

Elle a été introduite en France par un essai de naturalisation près de Bordeaux à la fin du XIXème siècle. Aussi très appréciée des aquariophiles, la plante a été disséminée via les déchets d'aquarium rejetés dans le milieu naturel.

Le myriophylle du Brésil se distingue des myriophylles locaux, grâce à ses tiges, qui peuvent sortir de l'eau.

Catégorie invasive

En Bretagne, le myriophylle du Brésil est reconnu comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitat envahit

Cette plante se développe dans des milieux aquatiques calmes, comme les étangs, ou les bords de cours d'eau.

Exemple sur le pays de Lorient

Le myriophylle du Brésil est présent dans les étangs du golf de Quéven, ainsi que dans la rivière située en aval de ces étangs.

Reproduction

En Bretagne, comme dans le reste de l'Europe, le myriophylle du Brésil ne se reproduit que par voie asexuée. La présence de racines à chaque entre-nœud permet à n'importe quel fragment de la plante d'aller coloniser une nouvelle zone.

Impact sur le milieu

Tout comme la jussie, qui est originaire des mêmes zones géographiques, le myriophylle du Brésil peut provoquer la disparition de toutes les espèces locales, en recouvrant totalement des plans d'eau. Ainsi, il occupe les habitats des espèces végétales locales, et provoquent une asphyxie des plantes et animaux vivant dans le milieu aquatique en puisant tout l'oxygène dissous dans l'eau. Aussi, en formant un couvert végétal sur le dessus des étangs, il prive de lumière les espèces se développant en profondeur, ce qui entraîne la mort de celles-ci.

Outre ces dégâts écologiques, le myriophylle peut gêner, voire empêcher, de nombreuses activités liées à l'eau (pêche, kayak...)

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur le myriophylle du Brésil.

Pétasite odorante (*Petasites fragrans*)



Règne	<i>Plantae</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	<i>Asterales</i>
Famille	<i>Asteraceae</i>
Genre	<i>Petasites</i>
Nom binominal	<i>Petasites fragrans</i>

Description/Origine

Originnaire d'Afrique du nord, cette plante est réparable à sa floraison tôt dans l'année.

Catégorie invasive

En Bretagne, la pétasite odorante est reconnue comme étant une espèce invasive potentielle par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs dans des régions limitrophes à la Bretagne.

Habitat envahit

Elle se développe dans les sous-bois humides, ainsi que le long des chemins.

Reproduction

Cette espèce utilise une reproduction sexuée.

Impact sur le milieu

Peu de documentation existe pour le moment. Cependant, on peut noter que dans certaines zones, la pétasite forme un tapis continu, ce qui empêche le développement de toute autre espèce.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur la pétasite odorante.

Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)



Règne	<i>Plantea</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Sous-Classe	<i>Caryophyllidae</i>
Ordre	<i>Polygonales</i>
Famille	<i>Polygonaceae</i>
Genre	<i>Fallopia</i>
Nom binominal	<i>Fallopia japonica</i>



Description/Origine

Originnaire du sud-est asiatique, cette plante se développe sous forme d'arbuste. Elle est facilement reconnaissable grâce à ses grandes feuilles bien régulières. Son arrivée en Europe date du milieu du XX^{ème} siècle, mais son expansion a réellement commencé au cours du XX^{ème} siècle.

Catégorie invasive

En Bretagne, la renouée du Japon est reconnue comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitat envahit

On la trouve plus particulièrement dans les zones alluviales, mais elle est capable de se développer dans des zones bien plus perturbées, comme les bords de route ou les terrains vagues.

Exemple sur le pays de Lorient

La renouée est l'une des espèces invasives les plus présentes sur le pays de Lorient. Elle est présente le long de la Laïta, du Scorff et des étangs du Ter, ainsi que dans les marais de Kerguelen et de Pen-mané.

Reproduction

La renouée se développe en Europe surtout de manière végétative. Sa capacité à sécréter une substance phytotoxique dans le sol lui permet de diminuer très fortement la compétition, et ainsi de pouvoir s'implanter plus rapidement.

Impact sur le milieu

Comme la majeure partie des espèces invasives, la renouée provoque la formation d'un habitat monospécifique tout en détruisant des habitats diversifiés, comprenant en leur sein des espèces protégées.

De plus, comme elle affectionne les zones alluviales, elle empêche le développement de plantes ligneuses, pourtant indispensables dans la stabilité des berges.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur la renouée du Japon

Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



Règne	<i>Plantae</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	<i>Asterales</i>
Famille	<i>Asteraceae</i>
Genre	<i>Baccharis</i>
Nom binominal	<i>Baccharis halimifolia</i>



Description/Origine

Le Séneçon en arbre, aussi appelé Baccharis ou Faux-cotonnier, est originaire des Etats-Unis.

Il arrive en Europe au XVIIème siècle, et sa naturalisation aux espaces naturels de Bretagne à été identifié au début du XXème siècle.

Il fut utilisé dans de nombreux lieux comme plante d'ornementation par des particuliers, ainsi que par des professionnels du paysage.

Catégorie invasive

En Bretagne, le séneçon est reconnu comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Habitats envahis

Cette plante se développe dans les zones humides, habitats déjà très perturbés par l'activité humaine entre autre, ce qui facilite son implantation.

Exemple sur le Pays de Lorient

Le baccharis colonise les marais de Kerguelen, de Pen mané, ainsi que le massif dunaire Gâvres-Quiberon et la rivière d'Etel.

Reproduction

La majeure partie de la reproduction à lieu par la voie sexuée. La plante produit une quantité très importante de graine (environ 1 million), qui tombe pour la plupart dans un rayon de dix mètres, ce qui explique la formation d'îlots de Baccharis dans le milieu. L'action du vent et des oiseaux aidant, certaines graines peuvent toutefois parcourir bien plus de distance, et ainsi créer une nouvelle station d'invasion.

L'autre reproduction possible est la reproduction végétative. Suite à une coupe du plant entier ou de quelques éléments, des bourgeons dormants permettent la formation de rejets qui redynamise le plant. Cette reproduction pose un réel problème vis-à-vis des techniques utilisées et des précautions à prendre (un bout de racine peut permettre la régénération du plant).

Impact sur le milieu

Le baccharis colonise des milieux très diversifiés, mais très fragiles, que sont les zones humides. Grâce à sa capacité de reproduction élevée, il crée un habitat unique et monotone, à la place d'habitats protégés, abritant de nombreuses espèces protégées et/ou en déclin. De plus, ses feuilles renferment une substance toxique pour les herbivores, et en particulier pour le bétail, pouvant ainsi occasionner des dégâts économiques. Enfin, les nombreuses graines qu'ils produits sous forme de plumeaux peuvent engendrer des troubles de la respiration chez certaines personnes.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur le Baccharis.

Spartine Anglaise

(*Spartina x Townsendii n-var. anglica*)

Règne	<i>Plantae</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Liliopsida</i>
Sous-classe	<i>Commelinidae</i>
Ordre	<i>Cyperales</i>
Famille	<i>Poaceae</i>
Genre	<i>Spartina</i>
Nom binominal	<i>Spartina x Townsendii n-var. anglica</i>

Description/Origine

Cette espèce n'est pas vraiment une espèce exogène. Elle est en fait le fruit de l'hybridation de *Spartina maritima*, taxon originaire indigène, avec *Spartina alterniflora*, taxon exogène originaire d'Amérique du nord. Cette hybridation a donné dans un premier temps un nouveau taxon stérile, appelé *Spartina Townsendii*, qui par doublement du nombre de ses chromosomes est devenu la spartine anglaise, capable de se reproduire.

Catégorie invasive

En Bretagne, la spartine anglaise est reconnue comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte

Habitat envahit

En Bretagne, la spartine anglaise colonise les vasières d'estuaire ou de rade.

Exemple sur le Pays de Lorient

On retrouve de la spartine anglaise sur le pays de Lorient au niveau de l'estuaire de la Laita

Reproduction

Elle se reproduit grâce à une reproduction sexuée (production de fleur) couplée à une reproduction végétative, avec la possibilité d'extension des herbiers par rhizome

Impact sur le milieu

En Bretagne, elle est reconnue comme étant une espèce invasive avérée par le conservatoire botanique de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs, avec une dynamique d'expansion forte.

Cette espèce ultra compétitrice menace les populations locales de *Spartine maritimus* en occupant leur habitat ainsi qu'en s'hybridant avec elle. Elle forme des herbiers denses pouvant modifier considérablement l'ensemble de l'écosystème estuarien.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur la spartine anglaise.

Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)

Règne	<i>Plantae</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Sous-classe	<i>Asteridae</i>
Ordre	<i>Asterales</i>
Famille	<i>Asteraceae</i>
Genre	<i>Conyza</i>
Nom binominal	<i>Conyza canadensis</i>

Description/Origine

Originnaire d'Amérique du nord, cette plante est réellement abondante en Bretagne que depuis la fin des années soixante.

Elle est difficilement reconnaissable par rapport aux espèces *Conyza floribunda* et *Conyza sumatrensi*, elles aussi invasives.

Catégorie invasive

En Bretagne, la vergerette est reconnue comme étant une espèce invasive potentielle par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs dans des régions limitrophes à la Bretagne.

Habitat envahit

En Bretagne, cette plante se développe dans toutes les zones anthropisées comme les friches, les chantiers, les délaissés routiers et commencent à coloniser les milieux naturels, notamment les dunes.

Reproduction

Ses graines sont pourvues de longues soies blanches, permettant une dispersion via le vent, comme pour les pissenlits qui sont de la même famille. Sa propagation est donc très facile, et la gestion n'en est que plus difficile.

Impact sur le milieu

Elle se développe de plus en plus dans des milieux naturels d'intérêts patrimoniaux. Elle est l'hôte de différents ravageurs de culture

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur la vergerette du Canada

Bibliographie :

Pascal M., Lorvelec O., Vigne J.-D., Keith P. & Clergeau P. (coordonnateurs), 2003. Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions. Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle. Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. : 381 pages.

S. Magnanon J. Haury L. Diard F. Pelloté CSRPN novembre 2007. La liste des plantes introduites envahissantes (plantes introduites) de Bretagne - Plantes vasculaires.

Muller S.(coord.)2004.Plantes invasives en France,Muséum d'Histoire Naturelle, Paris, 168 p.

Meerts P., Dassonville N., Vanderhoeven S., Chapuis-Lardy L. , Koutika L.-S. & Jacquemart A.-L., 2004, Les plantes exotiques envahissantes et leurs impacts.

Robert C., 2009, Les espèces invasives sur l'île de Groix, Université de Bretagne Sud, 34 p

Lettre d'information nature, commission européenne DG env, NATURA 2000, n°25
Décembre 2008

Plaquette d'information « Plantes invasives, un danger pour le Finistère » ; ENS du Finistère

Flore Forestiere Francaise ; Plaines et collines ; J.C.Rameau, D.Mansion, G.Dumé, 1994

Docob :

- Riviere Laïta, pointe du Talud, étangs du loc'h et de Lannec
- Ile de Groix
- Rade de Lorient

Sites Internet :

- legifrance.fr
- bretagne-environnement.org/especes-invasives (Groupement d'intérêt public)
- issg.org (Invasive Species Specialist Group de l'UICN)

REMERCIEMENTS

J'ai, durant toute la durée de mon stage, eu de nombreux échanges avec des professionnels, et je tiens à les remercier ici.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement ma maitre de stage Mme Typhaine Delatouche, pour le temps qu'elle à bien voulu me consacrer, malgré son importante charge de travail. Elle m'a tout de suite impliqué dans le fonctionnement des sites qu'elle coordonne, m'aidant à certains moment, mais en me laissant aussi une certaine autonomie. Je lui en suis reconnaissant. De plus, elle a toujours été présente pour discuter des orientations de mon stage, et me faire part de ses remarques justes et fondées.

Plus largement, je tiens à remercier l'ensemble du service DGAET, qui m'a formidablement accompagné tout au long de mon stage. Je pense en particulier au bureau dessin et au stagiaire Jeremy Bouchez, qui m'a permis de comprendre et de maîtriser la cartographie sous geomedia.

Je tiens aussi à remercier M. Chrisitan Jourden, responsable des sites naturels de Cap l'Orient pour m'avoir permis de le rencontrer et d'échanger avec lui.

Mes remerciements les plus sincères aux responsables des chantiers Nature et Patrimoine que sont Ludovic Yvon pour l'île de Groix, ainsi que Christian Danilo pour le site de Pen-Mané à Locmiquelic. Leur aide fut bien plus qu'un simple échange stagiaire-professionnel.

Merci, aussi à l'équipe municipale de Groix pour son accueil, ainsi qu'à Catherine Robert, membre de la réserve naturel nationale F.Bail, pour sa disponibilité et sa générosité.

J'ai eu aussi la chance de rencontrer les autres chargés de mission Natura 2000 du pays de Lorient : Charlotte Mimbielle et le stagiaire Vincent Le Bec pour la rivière d'Étel, Jean Manelphe pour la rivière du Scorff et Emmanuelle Elouard pour Gâvres-Quiberon. Je les remercie ici pour leur disponibilité et leur écoute.

De plus, je remercie les agents du conservatoire du littoral Camille Blot, Olivier Picote et Gaëlle Jaffré, pour avoir accepté de me rencontrer et de m'exposer leurs actions sur les espèces invasives.

Enfin je tiens à remercier mes collègues de promotion ainsi que ma famille qui ont été, sans le vouloir, des sources d'inspiration pour les actions que j'ai menées durant mon stage.

Les espèces végétales invasives en Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont souvent connus pour leurs intérêts ornithologiques ou pour la conservation des habitats naturels. Cette protection permet en effet de préserver les habitats de la destruction, qui est la première cause de diminution de la biodiversité.

Cependant, les espèces invasives constituent une autre menace. Ces espèces non-locales peuvent en effet s'établir dans ces zones protégées et se développer très rapidement. Elles occupent alors les niches écologiques des espèces locales, provoquant une diminution, voir une disparition de celles-ci.

Dans le cadre de ce rapport, nous vous exposerons les actions que nous avons mises en place sur le territoire du Pays de Lorient, afin de lutter contre les populations invasives présentes sur son territoire.

Ce rapport se veut le reflet d'une action pluridisciplinaire, comprenant une description des approches scientifiques, grâce à la création d'une cartographie globale des espèces invasives sur le Pays de Lorient, administratives, par l'intégration de la problématique dans le DOCOB du site « Ile de Groix », et de communications, par l'intermédiaire de la mise en forme d'un site internet et de publications d'articles dans la presse locale.

Ces actions ont été réalisées au sein du service DGAET (Direction Générale de l'Aménagement, de l'Environnement, et des Transports) de Cap l'Orient agglomération.

Mots-clefs : Espèces invasives, Pays de Lorient, Gestion, Communication

Invasive alien plant species in Natura 2000

Natura 2000 areas are success with their ornithological interest or with their good natural habitat conservation. With this protection, habitats are saved for direct destruction, which is the first reason of biodiversity diminution.

But, these areas are under an other threat: invasive alien species.

These non-locale species could colonize these protected areas. They use local species' ecological niches, that provoque a diminution or extinction of local specie population.

In this study, we will show actions which are use to fight against invasives alien species.

This is a pluridisciplinary report, with description of levels scientific, legal and communication.

Key-words: Invasives Alien Species, County Lorient, Management, Communication